

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 4 juillet 2022**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>27/06/2022</p> <p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>7/07/2022</p>	<p>L’an deux mil vingt-deux, le 4 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mme Laure LEMALLIER, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mmes Sylvie GILBERT, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Sébastien BOURDIN, Erwan GARREC, Vincent DUPÉ, Mmes Caroline BERETTI, Pauline THIBAUT, soit 22 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Étaient excusés</u> : Mmes Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Myriam THIBAudeau, MM. Jérôme DOISNEAU, Guillaume MOUGEL, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER.</p> <p><u>Étaient absents</u>: Mme Lucienne DUPUY, MM. Gilles DUBOIS, Jérôme BOULIDARD, Mme Elise THEVENOU.</p> <p><u>Pouvoirs</u> :</p> <table border="1" data-bbox="352 983 1513 1223"> <thead> <tr> <th>Mandants</th> <th>Mandataires</th> <th rowspan="5">26 votants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD</td> <td>M. Vincent GABORIAU</td> </tr> <tr> <td>Mme Myriam THIBAudeau</td> <td>Mme Sylvie GILBERT</td> </tr> <tr> <td>M. Jérôme DOISNEAU</td> <td>M. Jean-François GOULU</td> </tr> <tr> <td>M. Guillaume MOUGEL</td> <td>Mme Laure LEMALLIER</td> </tr> </tbody> </table>	Mandants	Mandataires	26 votants	Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU	Mme Myriam THIBAudeau	Mme Sylvie GILBERT	M. Jérôme DOISNEAU	M. Jean-François GOULU	M. Guillaume MOUGEL	Mme Laure LEMALLIER
Mandants	Mandataires	26 votants										
Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Vincent GABORIAU											
Mme Myriam THIBAudeau	Mme Sylvie GILBERT											
M. Jérôme DOISNEAU	M. Jean-François GOULU											
M. Guillaume MOUGEL	Mme Laure LEMALLIER											
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p> <p>PRÉSENTS</p> <p>22</p> <p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<p>Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne M. Sébastien BOURDIN en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022 à l’unanimité.</p>											
	<p>D2022-67 - Patrimoine urbain et paysager - Nomination de rue au sein de la Zone d’Aménagement Concertée du Plessis de Jau</p> <p>Rapporteur : Francis CHAMPION</p>											
	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu l’article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences du Conseil Municipal,</p> <p>Vu l’avis favorable de la commission aménagement et patrimoine du 22 juin 2022,</p> <p>Vu le rapport de M. CHAMPION,</p> <p>Considérant la nécessité de dénommer les nouvelles voies de la zone d’aménagement concertée du Plessis de Jau,</p>											

DELIBÈRE**A l'unanimité,****Article 1 : décide de modifier la dénomination de la voie suivante :**

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination	Observation
Rue de la Châtellerie	Impasse de la Châtellerie	La troisième voie en partant de l'est de la ZAC partant du carrefour du chemin du Bois

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, affichée à la porte de la Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire

Christophe POT.

